

» sors; et comme ces infortunés n'ont rien à découvrir, ils
 » s'acharnent sur eux et les font mourir sous les coups de
 » bâton. Si bien que les malheureux Indiens, pour échapper
 » à la barbarie des jésuites, fuient dans les montagnes, ou
 » dans leur désespoir se pendent eux-mêmes aux arbres des
 » forêts, avec leurs femmes et leurs petits enfants.

» Apprenez que ces exécrables disciples d'Ignace de
 » Loyola poussent la barbarie jusqu'à donner la chasse aux
 » fugitifs, ainsi qu'on fait ici aux cerfs et aux sangliers, et
 » qu'ils les font manger par leurs dogues; ou, s'ils leur con-
 » servent la vie, c'est pour les contraindre à recueillir du
 » miel et de la cire dans les forêts, où ces pauvres gens sont
 » étouffés par les serpents et dévorés par les tigres; ou bien
 » c'est pour s'en servir comme plongeurs, au risque de les
 » faire manger par les tubérons; ou bien encore c'est pour
 » les former en bandes, et pour les envoyer combattre leurs
 » frères dans les savanes.

» Enfin, leur avarice est telle et leur mépris pour l'espèce
 » humaine est si grand, que lorsqu'ils doivent transporter
 » des esclaves d'une île à l'autre, ils encombrent d'Indiens
 » leurs navires, sans s'inquiéter s'ils sont assez grands pour
 » les contenir tous, et s'ils ne seront pas obligés d'en jeter à
 » la mer pour alléger le bâtiment à la plus légère bour-
 » rasque. Aussi pour naviguer de l'île de Lucaye jusqu'à l'île
 » de Cuba, n'est-il plus besoin ni d'aiguille ni de carte ma-
 » rine, et suffit-il de suivre les traces des cadavres des Indiens
 » qui flottent sur la mer..... » Antoine Arnaud arguait de
 tous ces faits, qu'il était urgent pour le royaume de bannir
 ces infâmes, et concluait à leur condamnation.

Les jésuites ne pouvant se laver de toutes ces imputa-
 tions, qui étaient appuyées de témoignages incontestables
 et de preuves accablantes, se tournèrent du côté de Rome,
 et supplièrent Clément VIII d'intervenir dans la querelle.
 Comme Henri IV avait un très-vif désir d'être relevé des
 censures ecclésiastiques, il ne fut pas difficile à sa Sainteté
 d'obtenir du roi que le procès déjà tant de fois entamé et re-
 pris fût encore renvoyé jusqu'à plus amples informations,
 c'est-à-dire à une époque indéterminée. Mais les bons Pères,
 prévoyant que la lutte serait à recommencer dès que le prince
 aurait été réconcilié avec l'Église, voulurent prévenir les
 effets de son mauvais vouloir, et armèrent contre lui, pour
 la deuxième fois, le bras d'un assassin.

Un jeune homme de dix-neuf ans, qui faisait ses études
 dans un de leurs collèges, pénétra dans l'intérieur du Louvre
 et jusqu'à la chambre de Gabrielle d'Estrées, le jour même
 où Henri IV arrivait de Picardie et recevait les seigneurs de
 sa cour; et pendant que le roi se baissait pour relever deux
 ligueurs, Ragni et Monsigni, qui étaient venus lui présenter
 leurs hommages, il lui donna un coup de couteau qui lui
 coupa la lèvre supérieure et lui cassa une dent. Henri porta
 aussitôt la main à sa bouche, et la retirant pleine de sang,
 s'écria : « Je suis blessé ! » Puis regardant autour de lui, et
 apercevant une femme, appelée Mathurine, qui depuis long-
 temps suivait la cour en qualité de folle, il ajouta : « Au
 » diable soit la folle ! c'est elle qui m'a frappé. » Cette femme
 courut immédiatement fermer la porte, indiquant ainsi
 qu'elle était innocente et que l'on devait chercher le coupable.
 Le comte de Soissons aperçut alors à ses côtés un jeune

homme qui paraissait extrêmement agité; il le saisit par le bras, et voyant son trouble augmenter, il lui cria : « C'est » vous ou moi qui avons fait le coup! » Puis, fouillant dans son pourpoint, il en retira un couteau tout sanglant. Sa majesté voulait qu'on laissât aller l'assassin à cause de son extrême jeunesse, et dit qu'elle lui pardonnait; mais lorsque dans une de ses réponses le coupable eut déclaré qu'il sortait du collège des jésuites, le roi revint sur sa première décision, et ordonna qu'on s'assurât de sa personne.

Le grand prévôt s'empara immédiatement du régicide et le fit conduire au For-l'Évêque, et ensuite à la Conciergerie, où il fut interrogé par le président de Thou et traduit en jugement devant le parlement. Il déclara se nommer Jean Châtel, être le fils d'un riche marchand drapier, et avoir fait ses études au collège de Clermont, ainsi nommé parce que les bâtiments avaient été donnés aux jésuites par un de leurs protecteurs, évêque de Clermont; il avoua qu'ayant contracté des habitudes honteuses de sodomie et ne se sentant pas la force de surmonter ses goûts dépravés, et ne voulant pas non plus perdre sa part du ciel, il avait résolu d'expier ses fautes en assassinant le roi; ce qui, suivant ce qu'il avait entendu dire dans les sermons des Pères du collège, était l'action la plus agréable à Dieu. Il ajouta qu'il avait consulté son régent, le jésuite Guéret, deux jours avant l'attentat, sur des scrupules de conscience; et que cependant il ne lui avait pas parlé de son projet. On l'appliqua à la torture ordinaire et extraordinaire, qu'il supporta très-courageusement et sans faire d'autre aveu. Sa sentence de mort fut prononcée et exécutée le même jour : on lui plaça

dans la main droite le couteau parricide, et c'est ainsi armée qu'elle fut brûlée par le bourreau; il fut ensuite tenaillé, tiré à quatre chevaux, et parut insensible aux douleurs atroces du plus affreux supplice; enfin ses membres, séparés du tronc, furent jetés au feu et ses cendres au vent.

Les jésuites, qui avaient fait de Jacques Clément un saint martyr, inscrivirent également Jean Châtel dans leur martyrologe; mais ils ne purent en célébrer officiellement le culte, par suite de la surveillance qu'on exerçait dans leurs maisons. Le parlement ordonna même qu'on procédât à des recherches exactes dans leurs collèges, ce qui produisit de singulières découvertes; on trouva entre autres choses dans les papiers du Père Guignard des sermons où ce vertueux jésuite désignait Henri IV par le nom de Renard de Béarn, Elisabeth d'Angleterre par celui de Louve en rut, le roi de Suède par celui de Griffon, et l'électeur de Saxe par celui de Porc; on trouva dans une armoire secrète différents libelles où les révérends disaient que Henri de Navarre serait trop heureux que l'on voulût bien l'enfermer pour toute sa vie dans les cachots d'un monastère, afin d'y faire pénitence; qu'il méritait mille morts pour ses crimes et pour son hérésie; que si on ne pouvait l'occire à la guerre, il fallait l'assassiner pendant la paix.

Ces pamphlets décidèrent du sort de la société en France, et mirent fin au procès qui était en instances depuis trente ans; les jésuites furent chassés du royaume par une sentence du parlement ainsi conçue : « Nous ordonnons que les prêtres et » les écoliers de la société de Jésus, perturbateurs du repos » public, ennemis de l'état, corrupteurs de la jeunesse, sor-

» tent du royaume dans le délai de quinze jours, sous peine
 » d'être traités comme criminels de lèse-majesté. Leurs biens
 » seront saisis et confisqués au profit du roi.....» Le Père
 Guéret, professeur de philosophie, fut en outre appliqué à la
 question ordinaire et extraordinaire, puis exilé; et le Père
 Guignard fut condamné à être pendu en place de Grève. On
 rasa la maison de Jean Châtel, et on éleva sur l'emplacement
 une pyramide à quatre faces, sur laquelle on grava l'arrêt du
 parlement et des inscriptions qui vouaient à l'exécration des
 hommes les jésuites et leurs séides. Cette condamnation, qui
 s'étendait sur l'ordre entier, fit une grande sensation en Eu-
 rope et surtout à la cour de Rome. Clément VIII se récria
 sur ce qu'on en était venu à une telle extrémité; il déclara en
 plein consistoire que les jésuites avaient bien mérité de
 l'Église, et fit l'apologie des Pères qui étaient morts pour la
 cause du saint-siège.

« Néanmoins, dit l'Estoile, un simple décret du parle-
 » ment opéra en un jour ce que quatre batailles n'eussent
 » pu accomplir. Le calme fut rétabli en France et la poli-
 » tique du saint-père changea entièrement. »

Sa Sainteté commença à redouter que les Français, qui déjà
 avaient reconnu le roi, sans égard pour les excommunications
 de Rome, n'entreprissent de régler l'administration de l'É-
 glise gallicane en créant un patriarche chargé de la direction
 des affaires ecclésiastiques; et pour prévenir un coup si fu-
 neste à son autorité, elle chercha à se rapprocher du cardinal
 de Gondi, et fit dire à ce prélat que si le roi voulait lui adres-
 ser une ambassade solennelle, elle se montrerait toute disposée
 à satisfaire aux pieux désirs de sa majesté.

Henri, qui songeait déjà à solliciter à Rome son divorce
 d'avec la reine Marguerite, s'empressa d'envoyer Arnaud
 d'Ossat et du Perron, avec le titre de plénipotentiaires, pour
 débattre avec Clément VIII les conditions de sa réconciliation
 avec l'Église. Mais dans l'intervalle, les Espagnols ayant
 obtenu quelques avantages contre les troupes françaises, et
 ayant même réussi à prendre Doullens sur l'amiral Villars,
 qui fut égorgé de sang-froid par ordre de Contreras, com-
 missaire général des troupes de Philippe II, le saint-père,
 qui s'était montré si accommodant, redevint exigeant, et ne
 consentit à relever le roi des censures de l'Église qu'aux
 conditions suivantes : « 1° Les ambassadeurs prononceront
 » au nom du roi une abjuration solennelle et se soumettront
 » aux cérémonies humiliantes usitées dans l'Église pour ces
 » occasions. — 2° Le roi de France rétablira le catholicisme
 » dans le Béarn, prendra sous sa protection tous les prêtres
 » orthodoxes, et leur donnera des appointements de ses pro-
 » pres deniers, jusqu'à ce qu'il les ait pourvus de bons béné-
 » fices. — 3° Les ecclésiastiques dévoués à la cour de Rome
 » posséderont seuls les emplois et les dignités de l'Église. —
 » 4° Sa majesté fera publier et observer les décisions du con-
 » cile de Trente, quoique ses prédécesseurs les aient dé-
 » clarées attentatoires aux droits de la nation et destruc-
 » trices de toute liberté. — 5° Le roi observera un jeûne ri-
 » goureux pendant neuf mois, récitera soir et matin ses
 » patenôtres, entendra la messe tous les jours, se confessera
 » au moins quatre fois l'an, et recevra la sainte communion;
 » enfin il bâtira un grand nombre de monastères et rappel-
 » lera les jésuites. »

Selon les instructions de Henri IV, les ambassadeurs souscrivirent aux exigences de Clément VIII.

On fit alors les préparatifs pour la cérémonie de l'abjuration, à laquelle le pape voulait donner un appareil extraordinaire. Une estrade spacieuse fut dressée au milieu du parvis de Saint-Pierre; et le 17 septembre de l'année 1595, le pontife sortit du Vatican, escorté par tous ses cardinaux, ses archevêques, ses évêques, ses grands officiers, ses pénitenciers, ses maîtres des cérémonies, et vint occuper un trône magnifique, couvert de riches tentures de soie et d'or, tout étincelant de pierreries, qui lui avait été élevé sur l'estrade faisant face à la basilique, dont les portes se trouvaient fermées. Du Perron et d'Ossat s'approchèrent du trône, la tête découverte, dans une attitude de suppliants, se prosternèrent sur tous les degrés de l'estrade et baisèrent humblement les pieds du pape; puis, sans se relever, ils abjurèrent d'une voix haute et lamentable le calvinisme au nom de leur maître. Clément leur donna lecture des conditions auxquelles Henri IV devait se soumettre pour obtenir son absolution; après qu'ils eurent juré sur l'Évangile, en présence de tout le peuple et des ambassadeurs, que le roi se conformerait à toutes les volontés de la cour de Rome, il leur fit signe de se mettre à plat ventre, et s'armant d'une baguette de bedeau, il leur en donna trois coups en l'honneur de la sainte Trinité; ensuite il leur mit le pied sur le cou, et le clergé entonna le Miserere.

A la fin de chaque verset, sa Sainteté frappait de sa baguette les deux représentants du roi de France, et cela si vigoureusement, que d'Aubigné, qui nous a laissé une descrip-



... les résolutions de Henri IV, les ambassadeurs sou-

... les préparatifs pour le sacrement de l'ab-

... le 17 septembre de l'année 1595, le pape sortit du Vatican, escorté par tous ses cardinaux, ses archevêques, ses évêques, ses grands officiers, ses pénitenciers, ses maîtres des cérémonies, et vint occuper un trône magnifique, couvert de riches tentures de soie et d'or, tout étincelant de pierreries, qui lui servait de siège sur l'estrade faisant face à la basilique, dont les portes se trouvaient fermées. Du Petron et d'Ossat s'approchèrent du trône, la tête découverte, dans une attitude de supplicants, se prosternèrent sur tous les degrés de l'estrade et baisèrent humblement les pieds du pape; puis, sans se relever, ils s'écrièrent d'une voix haute et lamentable le calvinisme au nom de leur maître. Clément leur donna lecture des résolutions auxquelles Henri IV devait se soumettre pour obtenir son absolution; après qu'ils eurent juré sur l'évangile, en présence de tout le peuple et des ambassadeurs, que le roi se conformerait à toutes les volontés de la cour de Rome, il leur fit signe de se mettre à plat ventre, et s'armant d'une baguette de bedeau, il leur en donna trois coups en l'honneur de la sainte Trinité; ensuite il leur mit le pied sur le cou, et le clergé entonna le Miserere.

A la fin de chaque verset, sa Sainteté frappait de sa baguette les deux représentants du roi de France, et cela si vigoureusement, que d'Aubigné, qui nous a laissé une descrip-



Clément VIII et les ambassadeurs de Henri IV.